

CALENDRIER 2028-2029 – FACULTE DE DROIT - PREMIER CYCLE

CALENDRIER 2028-2029 – FACULTE DE DROIT - PREMIER CYCLE					
	Trimestre automne 2028	Trimestre hiver 2029	Trimestre été 2029	S/O	S/O
Journée d'accueil	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	21 août ¹	4 janvier	30 avril	s/o	s/o
Activités de la Rentrée	30 et 31 août	s/o	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	5 septembre	8 janvier	7 mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre	21 janvier	21 mai	À déterminer par la faculté/centre	À déterminer par la faculté/centre
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre	21 janvier	21 mai	À déterminer par la faculté/centre	À déterminer par la faculté/centre
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2029)	21 janvier (stage été 2029)	15 mai (stage automne 2029)	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	À déterminer par la faculté/centre, si applicable
Entrevues des stages coopératifs	Tout au long des trimestres, incluant pendant les semaines de relâche.				
Fin des stages coopératifs	15 décembre	20 avril	17 août	s/o	s/o
Fin du trimestre	22 décembre	27 avril	24 août	s/o	s/o
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	28 et 29 avril	25 et 26 août	s/o	s/o
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 4 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 29 septembre Jour de l'Action de grâce : 9 octobre	Vendredi saint : 30 mars Pâques : 31 mars au 2 avril	Journée nationale des Patriotes : 21 mai Journée nationale du Québec : 25 juin Fête du Canada : 2 juillet	Journée nationale des Patriotes : 21 mai Journée nationale du Québec : 25 juin	Fête du Canada : 2 juillet
Journée réservée aux activités étudiantes	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	23 au 27 octobre	5 au 9 mars	25 au 29 juin	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	À déterminer par la faculté/centre, si applicable
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	À venir	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	18 au 21 mai	s/o	s/o

¹ La date de début du trimestre sera le 23 août pour les personnes étudiantes en 1^{re} année et le 31 août pour les personnes étudiantes en 2^e, 3^e et 4^e année.

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter la mise à jour des calendriers, visitez le <https://www.usherbrooke.ca/registraire/etudes/calendriers-facultaires/>